

"La France dans 10 ans" - CGSP
Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?
Débat organisé jeudi 24 octobre 2013

Contribution au débat et aux propositions
AJG/FNH

I – Sur la note mise au débat : *Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?*

I - 1. Préciser le cadre de l'exercice

La note sur la *soutenabilité* complète celle conçue pour servir d'introduction au séminaire gouvernemental du 19 août 2013. L'ensemble s'inscrit dans une commande du Président de la République d'engager une démarche, largement concertée, visant à définir une stratégie à 10 ans pour la France. Le Premier Ministre en a précisé les orientations autour de 5 enjeux et d'un calendrier pour la fin de l'année 2013.

S'agissant d'un exercice d'initiative gouvernementale, il ne peut faire abstraction des engagements pris par l'État au plan juridique et par le Président de la République, le Gouvernement et la majorité parlementaire au plan politique. Pas davantage ne peut-il faire abstraction des autres démarches de concertation menées par le gouvernement et des accords ou engagements contractés dans d'autres enceintes.

Or, dans le domaine de la *soutenabilité*, les engagements sont nombreux et importants. Sans chercher l'exhaustivité, rappelons :

- La réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 inscrite dans la loi POPE de 2005 et dans celle dite « Grenelle 1 »,
- Les engagements internationaux et européens concernant la lutte contre les changements climatiques,
- Les engagements internationaux et européens pour stopper l'érosion de la biodiversité,

- Ceux visant à stopper l'artificialisation des sols prévus dans le projet de loi Duflot,
- L'objectif de ramener à 50% la part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité à 2025 et celui de réduire de 50% la consommation d'énergie à 2050,
- La transcription des principes inscrits dans la Charte de l'environnement adossée au préambule de la Constitution depuis le 1 mars 2005,
- Etc.

Un exercice de prospective ne peut pas ignorer ce cadre. Il peut proposer d'éventuellement le modifier, mais il ne peut faire table rase de son existence, sauf à décrédibiliser la parole et les engagements de l'État et de ceux qui le représentent. La note sur la soutenabilité devrait comporter le recensement de ces engagements, préciser les limites qu'ils imposent au cadre de réflexion, éventuellement le compléter par tous commentaires utiles.

I - 2. Lever l'ambiguïté de la croissance

"Diabolique" (l'étymologie grecque nous rappelle que dia-ballo signifie séparer, désunir), d'avoir choisi pour la note débattue ce jour, un titre et une orientation qui divisent ! Car hors cet axe, nous pourrions nous retrouver sur de nombreux aspects du texte. Dommage, mais au moins a-t-il le mérite d'obliger à exposer la pluralité des visions.

Soulignons tout d'abord l'ambiguïté dans laquelle le lecteur rapide est placé. Croissance de quoi ? Toute la note et tout son contexte indiquent qu'il s'agit bien de croissance économique. Ne pas le rappeler laisse planer un doute sur lequel il nous faudra revenir.

Oui, il y a bien un modèle de croissance économique de nos sociétés modernes. La fabrication des biens manufacturés s'est appuyée sur l'industrialisation de leur mode de production. L'utilisation fortement croissante des ressources naturelles biologiques puis surtout minérales (notamment énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz) a soutenu l'expansion des capacités de production. L'innovation et les ruptures technologiques en ont accru l'efficacité. L'ouverture de marchés internationaux aux produits manufacturés occidentaux et la révolution dans les modes de consommation ont renforcé la prééminence de ce modèle de croissance économique. La financiarisation de l'économie et la solvabilisation de la demande par la création monétaire ont fourni un moteur supplémentaire et ont favorisé sa diffusion.

I - 3. Mieux qualifier la situation actuelle

Dans l'ensemble des documents produits par le CGSP pour "*Quelle France dans dix ans ?*", c'est dans celui sur la *soutenabilité* que l'on trouve les difficultés relatives aux finances publiques. Mais, il est étonnant que la note, pas plus d'ailleurs que la contribution "*Quelle France dans dix ans ?*", ni même au fond que la note "*Quel modèle productif dans 10 ans ?*" ne fasse une analyse plus poussée de la spécificité de la situation économique actuelle.

Tout de même, la récession économique dans laquelle nous sommes plongés depuis 2008 est sans précédent depuis celle des années 1930. Certes, elle touche les économies occidentales, notamment européennes, plus que les pays émergents. Cependant, le commerce international a connu dès la fin 2008 son pire effondrement de la période de

l'après-guerre – sur les 18 premiers mois de crise, cet effondrement fut même plus intense qu'au cours de la Grande Dépression.

Au-delà de son déclencheur, les défauts de remboursement des prêts hypothécaires américains, les rebondissements de cette crise révèlent un ensemble de fragilités du mode de développement qui avait tiré la croissance économique au cours des récentes décennies. Ces fragilités sont notamment : la dérégulation et la financiarisation de l'économie ; le recours à l'endettement privé comme substitut à la progression des salaires ; l'accroissement de la dette publique, pour le financement de services publics gratuits (comme le souligne la note du CGSP), ensuite du fait de réformes fiscales, enfin pour juguler la crise financière de 2008 et la récession qui s'en est suivie ; les étapes incomplètes, voire contradictoires dans la construction européenne.

Le sauvetage, in extremis, du système financier international, ont conduit les dirigeants du G20 à engager leur pays à revenir à une plus grande régulation de la sphère financière. Ce faisant, on entend déjà depuis plusieurs années les cris d'alertes sur les risques que ces mesures feraient courir à la croissance économique, et il ne s'agit pas uniquement de défenses corporatistes des professionnels de la finance. Entre la poursuite de politiques de *Quantitative easing* et l'annonce d'un resserrement de la politique monétaire, les USA sont pris entre le risque de *Shut-down* et celui d'assèchement de la croissance économique de nombreux pays émergents.

I - 4. Comprendre l'entrelacement des racines des crises actuelles

Même s'il faut admettre une singularité française à la crise sociale qui se manifeste notamment par l'ampleur et la durée du chômage et par la croissance de la précarité et des inégalités, le phénomène est largement partagé dans les pays développés et notamment en Europe. Une thèse, populaire à Bruxelles semble-t-il, veut que la négligence budgétaire a permis de ne pas voir les problèmes structurels qui se posaient. Mais n'est-il pas étonnant que le CGSP ne fasse aucun écho à une autre hypothèse qui voit une intrication profonde nouée depuis des décennies entre évolutions économiques et sociales ?

La part des salaires dans la valeur ajoutée avait baissé de 10 points dans les pays de l'OCDE en 25 ans, tandis que l'envolée des bénéfices et des plus-values, insuffisamment réinvestis dans l'appareil productif, a dégagé des liquidités très importantes, carburant de la financiarisation de l'économie. La généralisation de l'accès à l'emprunt, notamment pour couvrir des besoins de consommation courante (y compris dans sa variante hypothécaire) a eu pour motif et pour effet de soutenir une croissance qui avait tendance à s'affaiblir après la période d'après-guerre (reconstruction en Europe). Mais, la diffusion des risques liés à la masse considérable des prêts correspondants dans l'ensemble des circuits financiers a largement contribué à la gravité de la crise financière qui s'est déclenchée aux États-Unis en 2007, mais aussi en Europe et notamment en Espagne ou en Irlande. Les profondes crises économiques et sociales actuelles ont partie liée au-delà de leurs manifestations tangibles aujourd'hui.

I - 5. Constater le couplage avec le renchérissement des matières premières

Surprenant également, l'évolution des prix des matières premières serait "*instabilité*" dans la note générale "*Quelle France dans dix ans ?* Si la croissance économique de la seconde moitié du 20^e siècle a largement bénéficié de prix favorables des matières premières, on ne peut oublier cependant l'effet pour le monde du premier choc pétrolier en 1974. En France, il s'est traduit par la première récession de l'après-guerre. Or, la crise économique actuelle a été précédée, puis accompagnée par de multiples chocs sur le coût des matières premières. Au cours de la décennie 2000, le prix du minerai de fer importé en Chine a été multiplié par douze. On a assisté à un quadruplement du prix des principaux métaux industriels et un doublement de l'indice des prix alimentaires mondiaux. Le baril de pétrole a lui aussi connu une flambée sans précédent au cours de la décennie écoulée. De 26 dollars en 2000, le prix annuel moyen d'un baril de pétrole a atteint le niveau record de 113 dollars en 2012. Il est important de noter la magnitude de ce dernier choc. Tout d'abord, le prix annuel moyen du pétrole, qui avait connu un quadruplement au cours de la période de forte croissance mondiale de 2000 à 2007 est resté élevé depuis le début de la crise, malgré une décrue temporaire en 2009. Mais surtout, en corrigeant par l'inflation, on constate qu'en moyenne annuelle, jamais le baril n'a été aussi cher, pas même au cours du choc pétrolier de 1979.

Les prix des matières premières ont connu une première baisse en 2009 au cours de la récession mondiale qui a suivi la crise financière, mais, ils sont remontés dès 2010 à des niveaux record. Et la récente détente sur le prix de la plupart des métaux ainsi que sur celui des produits alimentaires en 2012 est loin de ramener le prix de ces matières premières à leur niveau d'avant crise. Quant au pétrole, il a poursuivi sa progression, malgré la faiblesse prolongée de l'économie des pays développés. Pierre GADONEIX, président du *Conseil mondial de l'énergie*, ajoute que la demande en ressources minérales va croître considérablement d'ici à 50 ans avec le développement des pays émergents. La demande en pétrole si les pays émergents adoptent notre mode de vie serait ainsi multipliée par 4 à un horizon relativement court. Ceci ne signifie qu'une chose : nous ne pourrions pas maintenir notre façon actuelle de vivre.

Ce que l'on peut dire pour les ressources minérales n'est pas moins vrai pour les ressources biologiques et renouvelables.

I - 6. Voir les impasses de la dégradation de l'environnement

Le modèle de croissance auquel la France contribue au-delà de nos spécificités, demeure essentiellement lié à l'exploitation des combustibles fossiles. Et si la note *Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance dans 10 ans ?* aborde bien l'enjeu du climat, elle omet de souligner la forte corrélation qui ne se dément pas dans les récentes années, bien au contraire, entre la croissance économique, c'est à dire celle du PIB mondial, et les émissions de GES.

Les émissions de CO₂ sont proportionnelles à l'intensité carbone de l'économie mondiale que multiplie le PIB mondial. L'équation est sommaire, elle n'en donne pas moins l'ordre de grandeur du défi à relever. Les progrès techniques ont divisé par 2 l'intensité carbone de l'économie mondiale en 30 ans (- 48 % soit une réduction moyenne annuelle d'environ 2 %

par an). C'est déjà considérable. Mais pendant la même période le PIB mondial a près de quadruplé. Diffusion de la croissance économique et effet rebond aidant, les émissions continuent d'augmenter. Que peut-il en être d'ici 30 ans ? L'OCDE prévoit une croissance du PIB mondial de 3% par an à l'horizon 2060, soit une multiplication par 2,43 en 30 ans. L'objectif pour contenir le réchauffement climatique dans une fourchette raisonnable (+ 2 à 4,8°C d'ici la fin du siècle) nécessite la division par 2 des émissions d'ici 2050. Il faudrait donc réduire l'intensité carbone de l'économie mondiale par 4,86 (soit 5,1 % par an), un effort deux fois et demi plus important qu'au cours des 30 dernières années. Même l'Allemagne, économie croissante et riche malgré la crise n'en prend pas le chemin. Non seulement et à l'inverse d'une volonté de rupture dans son orientation énergétique, elle ne réduit plus ses émissions, mais, depuis 2 ans, elle les augmente davantage que son taux de croissance.

Et que dire des menaces de basculement brutal et irréversible de l'écosystème terrestre évoqué. L'environnement, sous l'effet des dégradations causées par l'homme, pourrait franchir un point de non-retour avant la fin du siècle, selon une thèse avancée dans un article publié par la revue "Nature" en juin 2012.

I - 7. Rejeter précarité, pauvreté et injustice environnementale

Dans notre pays, la précarité pâtit de façon croissante de ressources financières réduites et aléatoires. Elle conduit à des conditions de vie dégradées, des difficultés de logement dont leur surpeuplement, des relégations, une alimentation problématique, une accumulation de contraintes environnementales (bruit, absence d'isolation thermique, environnement pollué, menaces de risques naturels, éloignement des centre d'activité, etc.). Le tissu social se déchire sous les tensions dues à ces évolutions. Comment ne pas relever que la pauvreté et les inégalités s'accroissent (même si c'est dans une moindre mesure que chez plusieurs pays voisins) et que ceci n'est tout simplement pas acceptable quand cela atteint l'accès aux biens premiers y compris dans un pays comme le notre qui reste riche en moyenne ? Comment ne pas voir que pour les pauvres (et les classes moyennes) des pays développés vivant contraints et pressés par une société qui ne les protège plus efficacement, le scénario d'une rupture liée au CO2 est une peur supplémentaire inacceptable qui pousse au rejet et au déni ?

A une autre échelle, le réchauffement en cours commence à faire sentir ses effets. Selon les modèles ceux-ci seront particulièrement sensibles sur le pourtour méditerranéen qui connaîtrait un surcroît d'aridité. Les pays qui l'entourent au Sud n'assurent déjà pas leur autosuffisance alimentaire. L'évolution du prix des denrées aurait contribué aux émeutes du printemps arabe. Comment imaginer que dette environnementale et injustice climatique seront acceptées dans les discussions internationales ? Comment ne pas voir que cette évolution climatique sera un moteur poussant à l'immigration entre pays du Sud et du Nord de la Méditerranée et constituera un redoutable défi au cours des dix prochaines années ?

I - 8. Éclairer les mutations qu'exige le caractère systémique de la crise

Pourquoi l'hypothèse d'articulations de ces diverses dimensions n'est-elle pas même évoquée dans les notes qui nous sont proposées ? En mentionnant une telle hypothèse, le CGSP n'aurait pourtant pas fait preuve d'une originalité radicale. Nous considérons, quant à nous, que ces convergences ne sont pas fortuites. Ensemble, elles signent au contraire l'épuisement du modèle de croissance économique qui a porté le développement des pays occidentaux.

« *Celui qui croit qu'une croissance exponentielle peut continuer indéfiniment dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste.* » Oui, Kenneth E. Boulding a raison ("Anyone who believes that exponential growth can go on forever in a finite world is either a madman or an economist." Kenneth Boulding (1910–1993), British-born US economist and political activist ; Source: Quoted in *Jump the Curve* (Jack Uldrich, 2008)). Même une stabilité dans le temps de l'exploitation des ressources naturelles n'est pas compatible avec leur caractère limité. Et non, toutes les ressources ne sont pas substituables. La note du CGSP le souligne. Elle n'en tire pas les conséquences.

Un horizon à 10 ans permettrait-il d'éluider ces conséquences, d'éviter de regarder les difficultés sérieuses ? A nos yeux ce travail perdrait l'essentiel de son sens s'il ne devait pas s'inscrire dans une prospective plus vaste et plus lointaine, une prospective qui dessine comment de nécessités tirer des opportunités, une prospective qui imagine les mutations possibles pour des modèles de développement qui contournent, sans l'ignorer, l'impasse dans laquelle se trouve notre actuel modèle de croissance économique. Il ne s'agit pas en demandant cela de prétendre pouvoir effectuer ces mutations en dix ans. En revanche, si les inflexions ne sont pas données dans cette période, aucune chance ne nous sera laissée de franchir l'obstacle qui se présentera.

I - 9. S'engager véritablement vers un développement durable

Juste après le titre de la note, la première phrase affirme : *Une croissance "soutenable" doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* Fallait-il détourner la définition d'un *Développement durable* donnée par le rapport Brundtland pour la mettre au service d'une croissance, même qualifiée de soutenable ? On attend d'autres méthodes du CGSP ! Par exemple, n'ayant que quelques mois pour mener à bien l'exercice auquel il est appelé et mettant sa note sous la référence de ce rapport de la *Commission mondiale pour l'environnement et le développement*, il aurait été judicieux de mieux utiliser le travail international de 4 années dont il est le fruit. Déjà celui-ci concluait à *"Des crises qui s'imbriquent"* :

Il y a peu de temps encore, la planète était un vaste monde dans lequel l'activité humaine et ses effets étaient regroupées en nations, en secteurs (énergie, agriculture, commerce), et en domaines de préoccupation (environnementale, économique, sociale). À l'heure actuelle, ces compartimentations s'estompent. C'est vrai notamment des diverses « crises » mondiales dont se soucie tant le public, depuis une dizaine d'années surtout. Il ne s'agit pas, en effet, de crises isolées : une crise de l'environnement, une autre du développement, une autre énergétique. Non, de crise, il n'y en a qu'une.

La citation renvoyant correctement au *Développement durable* en seconde page n'en est pas moins tronquée de façon essentielle de sa deuxième phrase : *"Deux concepts sont inhérents à cette notion : • le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et • l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.*

Et ceci est précisé :

"Le développement durable signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure.

Un niveau supérieur au minimum vital serait envisageable à la seule condition que les modes de consommation tiennent compte des possibilités à long terme. Or, nombre d'entre nous vivons au-dessus des moyens écologiques de la planète, notamment en ce qui concerne notre consommation d'énergie. La notion de besoins est certes socialement et culturellement déterminée; pour assurer un développement durable, il faut toutefois promouvoir des valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre.

Le détournement de sens servirait-il à s'abstenir de placer l'exercice demandé dans une perspective pourtant de nouveau validée au plan mondial à Rio en 2012 et en présence notoire du Président de la République française ? Plus dommageable, l'ambiguïté sur l'objet de la croissance (épinglée en début de cette note), évite d'approfondir une question, seulement évoquée dans l'introduction pour être immédiatement écartée, et pourtant de plus en plus travaillée dans divers pays et dans des organisations internationales comme l'OCDE ou l'UE, celle du bien-être (voire celle du bonheur).

I - 10. Élargir le champ des questions

Et s'il n'y avait pas de croissance économique au cours des 10 prochaines années en France, serait-ce nécessairement une catastrophe ? Pourquoi écarter tout scénario de cette nature ? Quels sont les principaux facteurs du bien-être (du bonheur) individuel et collectif pour nos concitoyens ? Quelle prospérité sans croissance (pour rejoindre la question de Tim Jackson) ? Retournant l'ambiguïté relevée au début de cette note, ne conviendrait-il pas de viser une croissance du bien-être qui, éventuellement pourrait être servie par celle du PIB, mais non pas nécessairement et non pas uniquement ? A la suite des travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, quels indicateurs au-delà du PIB ?

II – Quelques propositions pour tout de suite et les 10 ans à venir (sans ordre d'importance ou d'urgence)

II – 1. Financer les investissements de rénovation thermique des bâtiments (avec pour conséquence une contribution à la croissance économique) : SFTE

Créer une Société de Financement de la Transition Energétique (SFTE). C'est une des pistes retenues à l'issue du Débat National sur la Transition Energétique qui en recommande qu'en soit étudiées « à la fois l'opportunité et la faisabilité d'un tel mécanisme ».

Objectif : financer de la rénovation thermique du parc immobilier public, en associant tous les acteurs concernés.

Voie : initiative de place permettant des investissements à hauteur de 10 milliards €/an pendant 10 ans.

Cahier des charges :

- Mobilisation pérenne d'un volume de financement de l'ordre de 10 milliards€/an, sans augmentation de la dette publique au regard des critères de Maastricht ;
- Association des financeurs et investisseurs privés par des mécanismes de partage du risque (garantie) et de facilitation du refinancement (collatéral éligible auprès de la BCE) ;
- Rapidité de mise en oeuvre des financements au bénéfice d'une activité/chaîne de valeur nationale par le ciblage prioritaire des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics et tertiaires ;
- Gouvernance exemplaire de ce mécanisme innovant de politique publique (sélection des projets, analyse, transparence, évaluation ...)

Schéma initial envisagé :

- Société anonyme de droit privé, bénéficiant de la garantie de l'Etat.
- Constitution des fonds propres : 33% acteurs financiers, 33% acteurs industriels, 34% Etat.
- Montant du capital envisagé : 100M€.
- Emission de dette par la SFTE, avec la garantie de l'Etat, souscrite par les acteurs financiers (banques (40% minimum) et investisseurs institutionnels). Cette dette est éligible en tant que collatéral pour le refinancement auprès de la BCE.
- La SFTE garantit à 50% les prêts bonifiés commerciaux réalisés par des financeurs privés, pour des opérations éligibles portées par des acteurs privés (EPIC, PPP, acteurs du secteur sanitaire et social).

L'Etat n'étant pas majoritaire de la SFTE, l'endettement de la structure n'apparaît pas dans la dette publique. Les emprunts réalisés pour la réalisation de travaux sur le patrimoine public sont réalisés dans le cadre d'EPIC ou de PPP-CPE6 pour des raisons similaires, garantissant de ce fait un fléchage des investissements.

Action immédiate : contribuer à l'étude détaillée en cours

II – 2. Inscrire la stratégie et la prospective pour la France dans l'ambition d'un développement durable ; organiser l'Etat vers cet objectif

La Charte de l'environnement adossée au préambule de la Constitution, dans son article 6, dispose : *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.*

La transcription de cette objectif pourrait donc prendre la forme suivante :

- La stratégie à 10 ans pour la France devient sa stratégie nationale de développement durable ;
- Le Parlement l'adopte et le Premier ministre en assure la mise en œuvre assisté par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- Les indicateurs de développement durable fournissent au public et aux décideurs des éléments d'appréciation de l'atteinte des objectifs de la stratégie ; indicateurs d'appréciation du bien-être au-delà du PIB leurs choix est débattu avec des représentants de la société civile ; ils permettent des comparaisons internationales ;
- l'avancement dans la mise en œuvre de cette SNDD ainsi que l'évolution des IDD nourrissent les décisions publiques, notamment lors du débat budgétaire.

Action réglementaire, concertation avec toutes les parties prenantes dans le cadre de la préparation du document pour décembre, puis de façon plus large en s'appuyant sur le CESE (sous réserve que celui-ci évolue comme proposé ci-dessous – par ailleurs pour mémoire, le *Pacte écologique* envisageait la mise en place d'un vice-premier ministre du développement durable).

II – 3. Mise en place d'un système tri-caméral

C'est la proposition de la FNH dans sa note de veille et propositions n°10 de février 2012 :

Le Parlement français est actuellement composé de deux chambres : le Sénat et l'Assemblée nationale. Un tel système est inapte à prendre en compte les enjeux de long terme qui se présentent à nous, ainsi la FNH propose la mise en place d'un système composé de trois chambres :

- une assemblée nationale
- une assemblée des territoires

- une assemblée du long terme : le rôle de cette « assemblée du long terme » serait de préserver nos conditions d'existence contre les intérêts particuliers et le court terme avec une double fonction : un pouvoir d'initiative législative lié au long terme et un droit de veto constructif, c'est-à-dire la faculté à faire réexaminer les projets de loi par les assemblées si ceux-ci vont à l'encontre des enjeux de long terme. Son rôle de contre poids face au court terme serait accru par sa composition originale : ses membres seraient issus de la société civile et non plus du corps politique.

Cette orientation, inspirée d'une suggestion de Pierre Rosanvalon avec une *Académie du futur*, est reprise dans *Pour une économie positive*, rapport remis fin septembre 2013 par Jacques ATTALI au Président de la République. La proposition n° 35 explicite comment *Le rôle du CESE, institution largement sous-exploitée aujourd'hui, devrait être d'orienter le législateur et les politiques publiques qu'il traduit dans le droit vers la prise en compte du long terme et des générations futures...*

Lors de son intervention lors de "*La France des solutions*" le 18 octobre au CESE, le Président de la République a mentionné ce rapport et a insisté sur la prise en compte du long terme, comme il l'avait fait quelques jours auparavant dans un discours devant le Conseil Constitutionnel.

Besoin d'une modification constitutionnelle concernant la mission, le fonctionnement et la composition du CESE.

II – 4. Atteindre le "Facteur 4", c'est à dire réussir à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050.

Cet objectif est fixé dans la loi en 2005, renouvelé en 2008 (Grenelle 1). Il est cohérent avec les engagements européens et internationaux de la France. Il l'est avec les objectifs assignés par la CCNUCC dont la conférence des parties n°21 devrait être accueillie à Paris en novembre 2015.

Or, les projections fondées sur des hypothèses "raisonnablement optimistes" prévoient un facteur de réduction en 2050 de 2 à 2,5 plutôt que 4. Pour atteindre le "facteur 4" en 2050, tous les experts s'accordent sur la nécessité urgente de donner « une valeur au carbone », c'est-à-dire de rendre plus coûteuses les consommations d'énergie fossile et les activités émettrices de GES qu'elles ne le sont aujourd'hui. (Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 - rapport du CGEDD, janvier 2013)

Pourtant l'ADEME et l'OFCE ont élaboré un modèle d'équilibre économique général permettant de représenter différents scénarios de transition énergétique respectant l'objectif du "facteur 4" à 2050. Ces organismes concluent que les impacts récessifs attendus (baisse de la production d'énergie, hausse du coût de l'électricité, augmentation de la fiscalité et/ou des dépenses environnementales), sont largement compensés par les effets expansifs liés au développement des filières de l'économie verte, aux économies d'énergies et à la baisse du déficit de la balance commerciale. Ainsi la transition énergétique aurait un impact globalement positif sur l'économie française à moyen et long terme.

Il est proposé de :

Organiser la fonction d'« observatoire du facteur 4 » avec les acteurs en place, en faisant converger système de mesure, évaluation des politiques publiques, évaluation des perspectives technologiques et économiques, vulgarisation et pédagogie. La fonction d'un tel observatoire devrait s'inspirer du *Committee on Climate Change* mis en place au Royaume-Uni en 2008.

Le germe d'un tel observatoire pourrait être constitué par un partenariat entre le CGSP et la CEC (Chaire économie du climat de Paris-Dauphine), (éventuellement avec le CESE pour assurer l'ouverture au débat). L'un de ses rôles pourrait être de définir le prix du carbone fossile qui, en fonction du contexte économique et des trajectoires suivies, devrait être pris en compte pour des décisions d'investissement cohérentes avec l'objectif d'atteindre le facteur 4. Ce prix pourrait alors entrer dans les évaluations socio-économiques des décisions d'investissement publiques.

II – 5. Contribuer à répondre à l'appel de Tim Jackson, pour le CGSP, chantre de la macroéconomie, n'y a-t-il pas là un beau défi ?

"Prospérité sans croissance - La transition vers une économie durable", son ouvrage publié en 2009 consacre son chapitre 8 à formuler le besoin d' *"Une macroéconomie écologique"*. Deux annexes apportent des compléments pour cet appel, l'une concerne la redéfinition de la prospérité, l'autre explicite quelques-unes des caractéristiques d'un modèle de simulation macroéconomique capable de tester la relation entre l'économie et les exigences de la durabilité.

Faire travailler le réseau des organismes et relais du CGSP serait bien un des programmes à inscrire dans la durée.

André-Jean Guérin

Administrateur de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Représentant de cette Fondation au Conseil Economique Social et Environnemental